$\bigcirc \bigcirc$

LE VOTE



Tous les quatre ans, l'électorat de partout en Ontario décide de celles et ceux qui représenteront leurs intérêts et mèneront leurs municipalités. Pour ce faire, l'électorat choisira les conseillères et conseillers municipaux et scolaires.

Le gouvernement provincial met en place les règles que tous les électrices/électeurs et candidates/candidats doivent suivre. Toutefois, les municipalités sont responsables de coordonner les élections des conseils municipal et scolaire dans leur juridiction. Chaque municipalité a une ou un secrétaire municipal qui est responsable d'organiser l'élection.

Pour être admissible au vote lors d'une <u>élection du conseil</u> <u>municipal</u> en Ontario, vous devez :

- être une citoyenne/un citoyen canadien ;
- avoir au moins 18 ans;
- être une résidente/un résident de l'Ontario*

*Vous pouvez qualifier de l'une des trois façons suivantes :

- Vous êtes électrice/électeur résident si vous résidez dans la municipalité.
- Vous êtres électrice/électeur non-résident si vous possédez ou louer une propriété dans la municipalité, mais que vous n'y habitez pas.
- Vous êtes conjointe/conjoint d'une électrice/un électeur résident.

Il existe également une règle spéciale pour les étudiantes/ étudiants qui vivent loin de chez eux lorsqu'ils vont à l'école. Si vous êtes étudiante/étudiant et considérez que votre « maison » est l'endroit où vous habitez lorsque vous ne fréquentez pas l'école (c.-à-d. vous prévoyez y retourner), vous pouvez voter dans votre municipalité et dans la municipalité où vous habitez pendant vos études.

Pour être admissible au vote lors d'une <u>élection scolaire</u> en Ontario, vous devez :

- être une citoyenne/un citoyen canadien ;
- avoir au moins 18 ans;
- qualifier au vote pour un conseil scolaire spécifique.

Si vous êtes une électrice/un électeur résident de la municipalité, vous êtes admissible au vote pour une conseillère/un conseiller scolaire qui représente la municipalité ou le district/quartier où vous résidez.

Il y a quatre types de conseil scolaire :

- Conseil scolaire public anglophone
- Conseil scolaire catholique anglophone
- · Conseil scolaire public francophone
- Conseil scolaire catholique francophone

Les électrices/électeurs sont automatiquement admissibles au vote pour un conseil scolaire public anglophone à moins que ils ne changent leur information afin de voter pour

un autre type de conseil scolaire. La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) tient le registre du soutien aux écoles. Si vous souhaitez changer votre soutien aux conseils scolaires, vous devez contacter le SEFM.

Si une personne souhaite changer le type de conseil scolaire pour lequel elle veut voter, elle doit contacter le SEFM. Lorsqu'elle contacte le SEFM, cette personne peut changer de conseil scolaire dans les scénarios suivants:

- Afin de voter pour le conseil scolaire catholique anglophone, cette personne est de dénomination catholique et elle ou sa conjointe/son conjoint soutient le conseil scolaire catholique anglophone;
- Afin de voter pour le conseil scolaire public francophone, cette personne est une ou un ayant droit* de langue française et elle ou sa conjointe/son conjoint soutient le conseil scolaire public francophone.
- Afin de voter pour le conseil scolaire catholique francophone, cette personne est de dénomination catholique, est une ou un ayant droit de langue française et elle ou sa conjointe/son conjoint soutient le conseil scolaire catholique francophone.

*Selon la Charte canadienne des droits et libertés, en Ontario, un ayant droit de langue française est défini comme quelqu'un ayant le français comme langue maternelle, quelqu'un ayant reçu une éducation en langue française ou quelqu'un dont l'enfant reçoit ou a reçu une éducation en

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est responsable de préparer la liste électorale préliminaire de chaque municipalité. Votre municipalité reçoit la liste préliminaire de la SEFM pour ensuite créer et afficher la liste électorale.

Le nom d'une électrice/un électeur doit se trouver sur la liste électorale pour qu'il puisse exprimer son suffrage. Bien que l'électrice/électeur peut être ajouté à la liste électorale le jour de l'élection, il est préférable de s'y prendre en avance. Dans certaines municipalités, être sur la liste électorale permet aux électrices/électeurs de recevoir sa carte d'information de l'électeur qui indique où se trouve votre bureau de vote le jour du vote et les dates, heures et endroits où vous pouvez voter par anticipation. Ils peuvent vérifier si ils sont sur la liste électorale en contactant leur municipalité ou en utilisant le site internet Voter Lookup (disponible en français) (https://www.voterlookup.ca).

Chaque municipalité est responsable d'administrer l'élection et de déterminer le mode de scrutin. Les options incluent le vote électronique, le vote par la poste, le vote par téléphone, les bulletins de vote en papier ou encore une combinaison de ces méthodes. Veuillez consulter le bureau de votre secrétaire de municipalité ou le bureau des élections pour obtenir de l'information plus précise sur le mode de scrutin choisi par votre municipalité.

Lorsque les électrices/électeurs arrivent au bureau de vote pour voter, ils doivent présenter une pièce d'identité qui prouve qu'ils sont la personne qui apparaît sur la liste électorale. La pièce d'identité doit inclure leur nom et leur adresse. L'identification avec photo n'est pas requise.

Le **bulletin de vote** liste les noms des candidates/candidats qui se présentent dans chaque course électorale. Dans les élections **majoritaires uninominales** (contrairement au vote préférentiel), il y a un espace à côté de chaque nom de candidate/candidat sur le bulletin de vote qui permet de marquer le bulletin de vote. Les électrices/électeurs ont le droit de marquer leur bulletin de vote pour autant de candidates/candidats que le nombre qui sera élu à l'issue de l'élection. Par exemple, si cinq conseillères/conseillers sont élus par l'ensemble de l'électorat, vous pouvez voter pour cinq candidates/candidats (ou moins). Sinon, si une seule candidate/candidat doit être élu dans le quartier/district, l'électorat ne peut voter que pour une seule candidate. L'électorat peut aussi voter que pour une seule candidate/candidat au poste de conseillère/conseil scolaire.

Les municipalités ont la possibilité d'offrir le choix d'un vote préférentiel afin d'élire les conseillères/conseillers municipaux. La ville de London sera la première municipalité de la province à changer leur méthode de scrutin pour celleci, dès les élections municipales de 2018.

Un bulletin de vote est invalidé par la scrutatrice/le scrutateur s'il n'est pas correctement marqué. C'est ce qu'on appelle un bulletin de vote rejeté. Par exemple, un bulletin de vote sera rejeté si l'électrice/électeur a sélectionné plus de candidates/candidats que le nombre qui sera élu, ou encore si elle ou il a laissé son bulletin de vote sans marque. Dans le cas des élections municipales, une section (course électorale) du bulletin de vote peut être déclarée valide alors qu'une autre est invalidée.

La loi municipale de l'Ontario permet aux électrices et électeurs de refuser leur bulletin de vote. Afin de refuser son vote, les électrices et électeurs doivent informer l'employée/employé electoral qu'elle ou il souhaite **refuser** son droit de vote au moment où elle/il reçoit son bulletin de vote. Cela est un processus public et il doit être fait à voix haute. L'employée/employé électoral écrira "refusé" sur les documents électoraux et le bulletin de vote ne sera pas déposé dans l'urne, mais dans une enveloppe pour les **bulletins refusés**.

QUESTIONS D'ENQUÊTE

Qu'est-ce que les électrices/électeurs doivent savoir sur le vote aux élections municipales et scolaires? En quoi est-ce différent des élections provinciales et fédérales? Pourquoi est-ce important d'être une citoyenne/une citoyen engagé et actif?

APERÇU

Voter lors des élections municipales est une opportunité pour les citoyennes et citoyens d'exprimer leur choix pour celle ou celui qui, selon eux, mène aux mieux la communauté et qui répond le mieux aux besoins locaux.

Dans cette unité, les élèves passent en revue l'information essentielle sur le processus du vote lors d'élections municipales en Ontario. Ensuire, ils se pratiquent à voter et à faire le dépouillement des bulletins de vote grâce au vote parallèle. Dans l'activité culminante, les élèves démontrent leurs connaissances liés au vote en créant un pamphlet éducatif ou une affiche qui peut ensuite être partagé avec un parent, une gardienne/un gardien qu'elles/ils connaissent afin de les encourager eux aussi à voter.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Nous apprenons à :

 expliquer l'importance d'être une citoyenne/un citoyen actif et engagé (Concepts de la pensée critique – Importance civique et politique);

- comprendre la façon de participer aux élections municipales et scolaires (Cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté – Participation active);
- décrire les droits et responsabilités associés à la citoyenneté canadienne (Concepts de la pensée critique – Importance civique et politique);
- adopter des techniques de communication efficaces et défendre le vote à l'aide de mots et de graphiques (Compétences globales – Communication).

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

JE PEUX...

- discuter de la raison pour laquelle il est important d'être une citoyenne/un citoyen engagé et actif;
- décrire quand, où et comment voter lors des élections municipales et scolaires;
- indiquer mon choix correctement sur le bulletin de vote ;
- expliquer comment et pourquoi le vote est une responsabilité citoyenne;
- utiliser des mots et des images efficacement pour véhiculer mon message et mes connaissances sur le vote et le processus.

LIENS AVEC LE PROGRAMME-CADRE

	Attentes	Contenus d'apprentissage
Études sociales	5e - B3. Droits et responsabilités : Expliquer les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté ainsi que le rôle des différents paliers de gouvernement du Canada. (METTRE L'ACCENT SUR : l'importance civique et politique).	 5e - B3.1 Décrire des droits et des responsabilités liés à la citoyenneté canadienne (p. ex., droit de vote pour tous, d'être à l'abri de la discrimination, de s'exprimer librement ; responsabilité de respecter les droits d'autrui, de participer au processus électoral, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans sa communauté). 5e - B3.4 Décrire différents moyens auxquels peuvent recourir les gouvernements pour solliciter l'appui ou l'opinion du public.
Communication orale	Expression et production : Produire des messages variés, avec ou sans échange, en fonction de la situation de communication.	Préparer (seul ou en groupe, avec ou sans les technologies de l'information et de la communication [TIC]) diverses communications structurées selon une intention précise, en adaptant le discours au public ciblé.
Écriture	Rédaction : Produire à la main et à l'ordinateur des textes variés présentant les caractéristiques des formes de discours et des genres de textes à l'étude.	Choisir un format d'écriture et un mode de présentation convenant à la forme de discours, au genre de textes et aux destinataires. Diviser ses textes en unités cohérentes en fonction du genre
	Révision et correction : Réviser et corriger ses textes en y laissant des traces de sa pratique réflexive de la grammaire du texte et de la phrase.	de texte à produire. Réviser ses textes, seul ou en groupe, en utilisant diverses techniques.
	Publication: Publier ses textes.	Vérifier et modifier au besoin l'aspect syntaxique et sémantique de la phrase.

NEURONES EN ACTION

- 1. Expliquez aux élèves que le but du programme Vote étudiant est d'offrir aux jeunes une occasion de voter afin de les préparer à exercer ce droit dès qu'ils en auront l'âge. Les résultats du Vote étudiant sont diffusés publiquement et communiqués aux médias. Cela permet aux jeunes d'être entendus et de faire connaître leurs opinions. Regardez la vidéo « Vote étudiant 2018 » avec la classe afin de présenter le programme aux élèves.
- 2. Posez les questions suivantes et guidez une discussion en classe :
- Quelles sont les aptitudes pour lesquelles vous vous exercez régulièrement ? (p. ex. sports, musique, langues)
- Est-il important pour les élèves de s'exercer à voter ? Pourquoi ?
- Pourquoi les jeunes devraient-ils avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions et idées ?
- Est-il important de voter lors d'une élection ? Pourquoi ?

SUIVI

- 1. À l'aide des diapositives d'accompagnement, découvrez certains des aspects clés du vote lors d'une élection provinciale en Ontario.
- Que signifie le vote par scrutin secret ?
- Qui peut voter lors d'une élection municipale ?
- Qui organise les élections municipales en Ontario ?
- Qu'est-ce que la liste électorale ?
- Où dois-je aller voter ?
- Comment doit-on voter?
- Comment dois-je remplir mon bulletin de vote ?
- 2. Demandez aux élèves de pratiquer l'acte de voter en organisant une simulation de vote dans votre classe. Vous pouvez utiliser les exemples fournis dans la fiche 8.1 ou créer vos propres bulletins de vote. Vous pouvez aussi utiliser une application en ligne ou un programme informatique. Il est important de démontrer qu'il peut y avoir différentes règles pour différentes courses électorales.
- 3. Montrez aux élèves comment remplir correctement un bulletin de vote. Les élèves peuvent faire un X, un crochet ou utiliser toute autre marque, dans la mesure où elle indique clairement leur(s) choix. Rappelez aux élèves qu'elles/ils doivent suivre les règles de chaque élection si deux choix seulement son permis, vous ne pouvez pas voter pour trois candidates/candidats.
- 4. Distribuez les bulletins de vote et invitez les élèves à se rendre derrière l'isoloir, un à la fois, pour marquer leur bulletin. Ensuite, ils devront plier le bulletin de vote pour cacher leur choix et le glisser dans l'urne.
- 5. Révisez les définitions des bulletins de vote : « accepté », « rejeté » et « non marqué ».
- Accepté: Un bulletin de vote qui est bien marqué clairement et en respectant les règles.
- Rejeté: Un bulletin de vote qui ne peut être compté parce que le choix n'est pas clair, que plus d'options ont été sélectionnées que ce qui est permis, ou que le bulletin a simplement été laissé sans marque.

- 6. Divisez les élèves en petits groupes et demandez-leur de compter les bulletins de vote pour une simulation de vote. Une personne doit montrer le bulletin de vote au reste du groupe et le groupe doit déterminer si le bulletin de vote ou la section sur le bulletin de vote qui serait jugée « accepté » ou « rejeté ». Une personne doit être choisie pour compter les votes
- 7. Additionnez les résultats de chaque groupe et annoncez le résultat final.
- 8. Faites le point sur l'exercice et répondez à toutes les questions des élèves sur le vote.
- Avez-vous trouvé qu'il était facile de voter ?
- Êtes-vous prête/prêt à voter lors du Vote étudiant ? Pourquoi ?
- Avez-vous d'autres questions sur le vote ?

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

Affiche électorale

Demandez aux élèves de mettre en pratique leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour promouvoir le vote lors des élections municipales. Elle peut s'adresser à un parent, une tutrice/un tuteur ou une/un adulte qu'ils connaissent, dans le but de l'encourager à se rendre aux urnes. Cette affiche peut être produite de façon officieuse, dans un cahier, ou faire l'objet d'une possibilité d'évaluation plus étoffée.

Idées de contenu :

- La liste des critères d'admissibilité des électrices/ électeurs lors d'une élection municipale
- Les différentes courses sur son bulletin de vote
- Les options de vote le jour et l'heure (par anticipation et le jour du vote)
- Les raisons pour aller voter

Vous pouvez également créer d'autres critères avec vos élèves. Exemples ci-dessous.

- Les titres sont utiles et appropriés ;
- Les graphiques et les symboles servent à expliquer les contenu (le cas échéant);
- Les graphiques et slogans servent à attirer l'attention ;
- Les cartes et les tableaux étayent l'information présentée au public ciblé.

CONSEIL AU PERSONNEL ENSEIGNANT

 Lors de vos discussions sur le vote avec vos élèves, soyez attentif au contexte culturel et ajustez vos techniques d'enseignement en conséquence. Des discussions ouvertes et objectives sur les raisons pour lesquelles les personnes votent ou ne votent pas permettront de mettre les élèves à l'aise et de favoriser les échanges.

ÉVALUATION

Type d'évaluation	Aspect de l'unité	Questions d'orientation pour les enseignants
AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE	NEURONES EN ACTION	Les élèves sont-elles/ils en mesure de décrire les avantages du vote et les conséquences de ne pas voter ?
EN TANT	SUIVI	Les élèves peuvent-elles/ils expliquer qui peut voter ?
QU'APPRENTISSAGE		Les élèves ont-elles/ils bien rempli leur bulletin de vote ?
		Les élèves sont-elles/ils en mesure de déterminer si un bulletin de vote peut être accepté et de compter les votes ?
DE L'APPRENTISSAGE	CONSOLIDATION	Les élèves ont-elles/ils choisi un public approprié pour leur affiche ?
	DES CONNAISSANCES	Les affiches contiennent-elles des détaelles/ils importants sur les élections municipales et les raisons pour lesquelles les gens devraient aller voter ?

APPRENTISSAGE POUR TOUTES ET TOUS

Plans d'enseignement individualisés	 Modifications Donner les termes et définitions à l'avance. Utiliser les ressources vidéo de CIVIX sur le vote pour aider les élèves à bien comprendre les concepts avant de lancer les discussions en classe et de mener les activités. Enrichissement Offrir aux élèves d'autres avenues à explorer :
ALF	 Donner les termes et définitions à l'avance. Utiliser les ressources vidéo de CIVIX sur le vote pour aider les élèves à bien comprendre les concepts avant de lancer les discussions en classe et de mener les activités.
Pédagogie adaptée à la culture	 Rappeler aux élèves que les nouveaux immigrants, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les élèves qui apprennent le français, les personnes itinérantes, les réfugiés nouvellement arrivés et d'autres groupes peuvent trouver difficile de comprendre le processus électoral ou d'y accéder. Mentionnez les barrières que peuvent rencontrer ces différents groupes face au processus électoral, tout en portant une attention particulière sur les idées qui permettent un meilleur accès et les avantages que notre société obtient d'entendre différentes voix. Point de vue autochtone Rappeler aux élèves que les peuples autochtones du Canada ont dû attendre très longtemps avant d'obtenir le droit de voter. Malgré ces difficultés, les Autochtones ont une longue tradition du vote, sous diverses formes.
Accessibilité et espace d'apprentissage	 Veiller à ce que les élèves disposent de modèles de bulletins de vote (couleurs différentes en version imprimée, copies électroniques). Prévoir une aide à la mobilité pour le vote et le décompte des bulletins de vote.